



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRETE N° 2025-522

### ACTUALISATION LISTE D'APTITUDE 2022 POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-693 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par le CCAS de la ville de Caen,

Vu l'arrêté n°2024-555 relatif à l'actualisation de la liste d'aptitude 2022 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne,

Vu la demande de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude de l'intéressée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne,

#### ARRETE

**Article 1 :** L'agent renouvelé sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2022, est :

Au titre du choix :

MAHE	VANESSA	DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE 1 <sup>ère</sup> inscription 1 <sup>er</sup> avril 2022
------	---------	---

**Article 2 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Caen, le 21 mars 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président délégué,

Gérard HURELLE